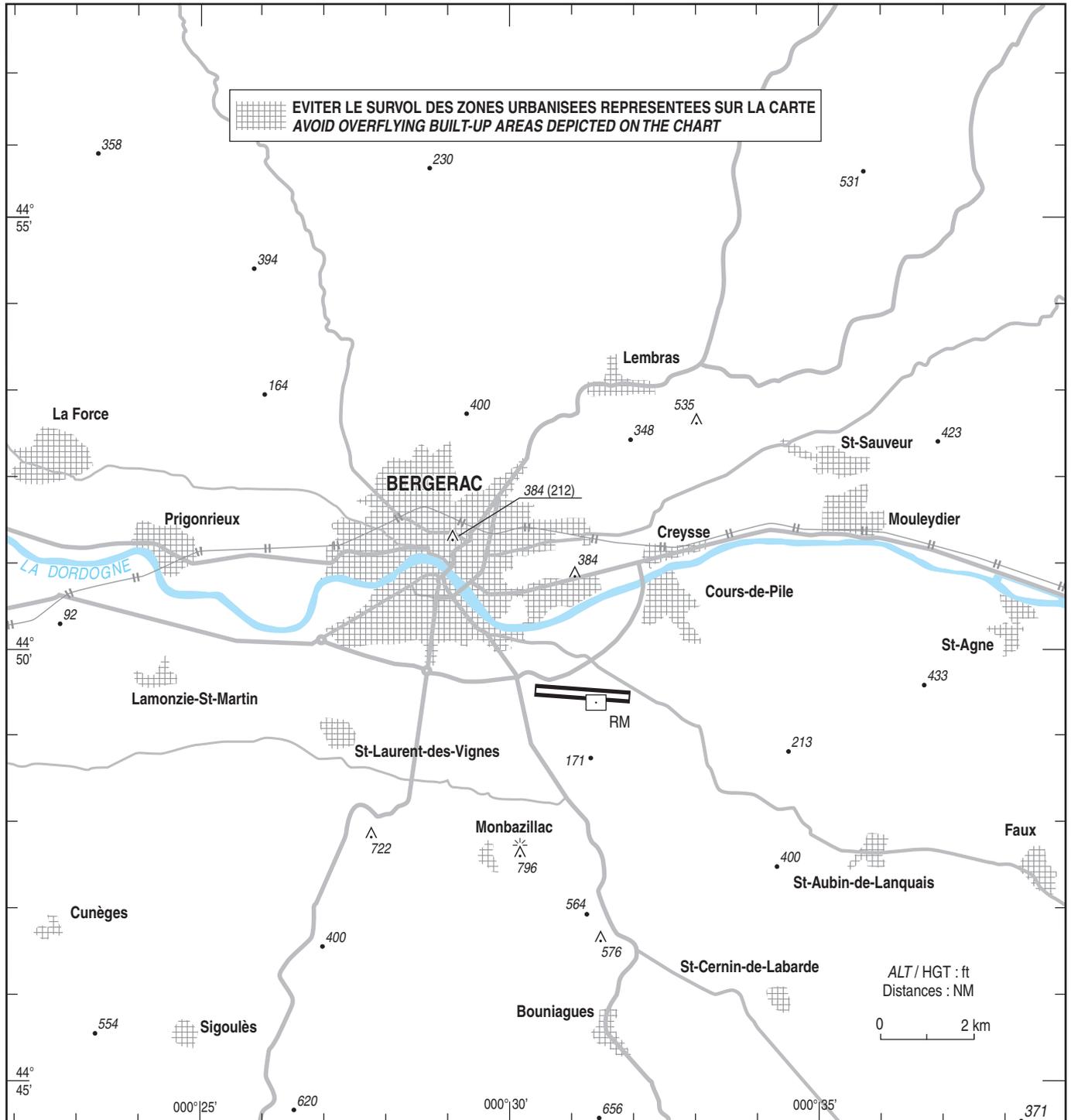


**ENVIRONNEMENT APPROCHE A VUE**  
*Environment visual approach*

**BERGERAC DORDOGNE PERIGORD**



**CONSIGNES, SAUF IMPERATIF DE SECURITE :**

Clairance d'approche à vue délivrée sur demande du pilote ou de jour sur proposition du contrôleur. Le contrôleur d'approche peut proposer un guidage radar pour l'acquisition des conditions de vol à vue. La demande d'approche à vue sera toujours confirmée par le pilote dès visuel sur l'AD.

**RWY 27** : Arrivée par BUGUS : évolutions propres à l'approche à vue à effectuer dans le Nord de l'aérodrome avant la rejoinde de l'axe d'approche finale. Arrivée par VELIN : procéder à une branche vent arrière Nord évitant le survol de la ville de Bergerac.

Arrivée par OBLOC : procéder à une branche vent arrière Sud.

Arrivée par RUMEL : évolutions propres à l'approche à vue à effectuer dans le Sud de l'aérodrome avant la rejoinde de l'axe d'approche finale.

**RWY 09** : Respect d'une distance MNM (4 NM RM) d'alignement en finale avant le seuil de piste.

Arrivée par BUGUS : procéder à une branche vent arrière Nord évitant le survol de la ville de Bergerac.

Arrivée par VELIN et OBLOC : rejoinde de l'axe d'approche finale après guidage radar, les évolutions propres à l'approche à vue seront contenues dans un rayon de 10 NM autour du DME ATT RM, afin d'éviter le survol de l'AD de Sainte-Foy-la-Grande.

Arrivée par RUMEL : procéder à une branche vent arrière Sud.

**INSTRUCTIONS, EXCEPT FOR SAFETY REQUIREMENT :**

*Visual APCH only issued on pilot request or by day on ATC proposal. The ATC can suggest a radar vectoring to obtain visual flight conditions. The visual APCH request will be always confirmed by the pilot AD in sight.*

**RWY 27** : Arrival from BUGUS : visual APCH manoeuvres must be performed in the North of AD before joining final APCH axis.

Arrival from VELIN : proceed to a North downwind leg avoiding to overfly Bergerac city.

Arrival from OBLOC : proceed to a South downwind leg.

Arrival from RUMEL : visual APCH manoeuvres must be performed in the South of AD before joining final APCH axis.

**RWY 09** : Respect MNM distance (4 NM RM) of lining up in final before the threshold.

Arrival from BUGUS : proceed to a North downwind leg avoiding to overfly Bergerac city.

Arrival from VELIN and OBLOC : join final APCH axis after radar vectoring. After radar vectoring, visual APCH manoeuvres will be contain within a radius of 10 NM around ATT DME RM, to avoid the low altitude overflight of AD Sainte-Foy-la-Grande.

Arrival from RUMEL : proceed to a South downwind leg.